Approved FRONTIER MAX French booklet (2007-1389), April 2, 2009

GROUPE	15	HERBICIDE

HERBICIDE FRONTIER[MD] MAX

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs de semence (lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement), le soya, les haricots secs, les oignons à bulbes secs, le chou transplanté, les arachides cultivées en Ontario, et les vignes établies de 1ère et 2ième année ne portant pas de fruits

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE: Diméthénamide –P .... 720 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

No D'HOM. 29194 LPA

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, APPELER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

AVERTISSEMENT  **POISON**

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 3 à 1000 L, Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide FRONTIER MAX supprimera la plupart des graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs de semence (lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement), le soya, les haricots secs, le chou transplanté, les arachides cultivées en Ontario, et les vignes établies de 1ère et 2ième année ne portant pas de fruits. L'herbicide FRONTIER MAX supprimera aussi le souchet comestible (*Cyperus esculentus*) chez les oignons à bulbes secs cultivés en sols organiques lorsqu'appliqué au stade crochet.

L'herbicide FRONTIER MAX donnera une meilleure efficacité de suppression lorsqu'une incorporation, qu'elle soit mécanique ou faite par la pluie, suivra l'application et sera faite avant la levée des plantules des mauvaises herbes. L'herbicide FRONTIER MAX peut être appliqué en traitement de présemis incorporé ou de prélevée dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs de semences (lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement), le soya, les haricots secs, et les arachides cultivées en Ontario. L'herbicide FRONTIER MAX peut aussi être appliqué comme traitement avant la transplantation dans le chou transplanté, et comme traitement en post-levée hâtive dans le maïs de grande culture.

L'herbicide FRONTIER MAX peut également être employé pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles pour les vignes établies de 1ère et 2ième année ne portant pas de fruits.

Pour le maïs de grande culture et le soya seulement, l'herbicide FRONTIER MAX peut être mélangé avec d'autres herbicides pour supprimer une gamme élargie de mauvaises herbes. Les mélanges en réservoir avec l'herbicide FRONTIER MAX sont également efficaces pour le soya et le maïs de grande culture cultivés selon les systèmes à travail réduit ou minimal du sol ou les systèmes sans labour.

2.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré. Irritant pour les yeux. Peut causer des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la bruine de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des combinaisons et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des bas pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement.

NE PAS retourner dans le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le délai de sécurité de 24 heures.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer par voie aérienne. Éviter la dérive aux champs adjacents à la zone traitée en utilisant la pression de pulvérisation recommandée, le bon volume d'eau et la hauteur de rampe

appropriée pour le type de buses employé. NE PAS utiliser en présence de forts vents. NE PAS semer de blé d'hiver dans les 120 jours suivant une application de l'herbicide FRONTIER MAX. Se référer aux restrictions de pâturage des différentes sections des cultures traitées dans cette étiquette.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

2.1 PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

2.3 ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin des aliments de consommation humaine ou animale.

2.4 ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2.5 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

3.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'APPLICATION

L'herbicide FRONTIER MAX peut être appliqué en présemis incorporé ou prélevée dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, maïs de semence (lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement), le soya, les haricots secs, et les arachides cultivées en Ontario. L'herbicide FRONTIER MAX peut aussi être appliqué comme traitement avant la transplantation dans le chou transplanté, et comme traitement en post-levée hâtive dans le maïs de grande culture. L'herbicide FRONTIER MAX peut aussi être utilisé seul dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le soya, les haricots secs, les oignons à bulbes secs, le chou transplanté, les arachides cultivées en Ontario, et les vignes établies de 1ère et 2ième année ne portant pas de fruits ou en mélange en réservoir dans le maïs de grande culture et le soya, selon les taux de l'étiquette, pour supprimer une gamme élargie de mauvaises herbes.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS UTILISER** pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation/potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricutural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons
Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (incluant les prairies, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive), les habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de :				
		Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		Habitat estuarien/marin aux profondeurs de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Maïs, soya, haricots, oignon, chou, arachides, raisin	1	1	1	0	3

* Dans le cas des pulvérisateurs de champ, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur (hauban, rideau) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon des produits qui est la plus grande (la plus restrictive).

3.1 DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées, et les petits animaux sauvages.

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Pour réduire l'écoulement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application à des domaines ayant une pente modérée à forte, des sols compactés, ou argile.

Éviter d’appliquer lorsque qu'une forte pluie est prévue.

La contamination des secteurs aquatiques en raison d'écoulement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

L’utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

3.2 INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE ET LA PULVÉRISATION

- Pression d'arrosage - 200 - 300 kPa
- Volume de pulvérisation - un minimum de 170 litres par hectare pour l'est du Canada et un minimum de 100 litres par hectare pour les provinces des Prairies.
- Garder la conduite de dérivation au fond ou près du fond du réservoir pour minimiser la formation de mousse.
- Utiliser un tamis de succion de 16 mailles et 50 mailles ailleurs sur le pulvérisateur.
- Choisir des buses appropriées pour éviter de vaporiser en fine bruine. Pour de meilleurs résultats, utiliser des buses à jet plat ou à miroir.

Mélanger l'herbicide FRONTIER MAX ou le mélange en réservoir de l'étiquette comme suit:

1. Nettoyer le pulvérisateur du réservoir conformément aux recommandations de nettoyage du pulvérisateur retrouvées sur l’étiquette du produit précédent.
2. Placer un tamis de 20 à 35 mailles ou un panier de mouillage sur l'orifice de remplissage.
3. À travers le tamis, remplissez le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau. Démarrer une agitation lente.
4. Si un herbicide de type poudre mouillable ou de type granules solubles dans l'eau est utilisé en mélange en réservoir, faites d'abord une bouillie et ajouter lentement au réservoir à travers le tamis. Continuer l'agitation.
5. Si un herbicide de type pâte fluide est utilisé en mélange en réservoir, mélanger d'abord une partie de pâte fluide à une partie d'eau. Ajouter le mélange dilué lentement au réservoir à travers le tamis.
6. Remplir le réservoir aux 9/10 avec de l'eau et ajouter l'herbicide FRONTIER MAX et les autres produits d’association de type concentré émulsifiable ou solution.
7. Compléter le mélange avec de l'eau, maintenir l'agitation et effectuer la pulvérisation. Si le mélange de pulvérisation a pu se déposer pendant un certain temps, une agitation en profondeur est requise pour remettre en suspension le mélange avant que la pulvérisation ne puisse être faite à nouveau.
8. Ne pas laisser reposer sans maintenir l'agitation.
9. Nettoyer complètement le pulvérisateur immédiatement après l’usage. Consulter les recommandations de nettoyage sur l'étiquette du produit d'association.

3.3 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Pour l'est du Canada, l'herbicide FRONTIER MAX appliqué seul, selon le mode d'emploi, supprimera les mauvaises herbes suivantes:

Sétaires (verte, glauque, géante)	Panic d'automne
Digitaire (astringente, sanguine)	Amarante à racine rouge*
Panic capillaire	Morelle noire de l'Est**
Échinochloa pied-de-coq	Souchet comestible***

*   présemis incorporé (860 - 963 mL/ha) ou prélevée (963 mL/ha) seulement.
** présemis incorporé ou prélevée seulement (963 mL/ha).
*** présemis incorporé seulement (963 mL/ha. Une dose plus faible ne fera que réprimer la mauvaise herbe.)

Pour le soya cultivé dans l'est du Canada, l'herbicide FRONTIER MAX peut être appliqué comme traitement seul en prélevée à une dose de 963 mL/ha pour la répression de l'acnide tuberculée.

Pour les provinces des Prairies, l'herbicide FRONTIER MAX appliqué seul, selon le mode d'emploi, supprimera la sétaire verte.

4.0 FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE DE L'HERBICIDE FRONTIER MAX

Si les conditions de sécheresse persistent après une application de présemis incorporé ou de prélevée, la suppression des graminées annuelles pourrait bien ne pas être adéquat.

Une précipitation de pluie est nécessaire dans les 7 à 10 jours du traitement pour activer l'herbicide FRONTIER MAX et lui permettre de se déplacer dans le sol. Si les conditions sèches persistent, un léger travail du sol ou l'utilisation d'une houe rotative peut être nécessaire pour faire entrer le produit en contact avec le sol humide et supprimer les mauvaises herbes non encore touchées. Si une culture est nécessaire à cause de la formation d'une croûte ou du compactage du sol, le hersage devrait être superficiel pour minimiser la dilution de l'herbicide.

5.0 MAÏS (Est du Canada seulement)

Notes

- NE PAS employer sur le maïs à souffler ou le maïs de grande culture destiné à la production de semence (sauf les lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement).
- Se référer à la section 4,0 pour connaître les facteurs affectant la performance de l'herbicide FRONTIER MAX.
- Consulter les étiquettes des produits à être mélangés en réservoir à l'herbicide FRONTIER MAX pour les instructions spécifiques de taux d'application en fonction des types de sol spécifiques, mises en garde et autres restrictions.
- NE PAS faire paître ou nourrir les animaux avec le maïs traité dans les 40 jours suivant l'application de l'herbicide FRONTIER MAX.

5.1 SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL

L'application des mélanges en réservoir avec l'herbicide FRONTIER MAX est recommandée pour utilisation dans les systèmes à travail minimal ou réduit du sol ou les systèmes sans labour

pour la suppression des graminées annuelles, des mauvaises herbes à feuilles larges et des mauvaises herbes vivaces. Ces mélanges en réservoir peuvent être appliqués en présemis, ou après le semis, mais avant la levée de la culture (prélevée). Il n'est pas recommandé d'incorporer ces mélanges en réservoir.

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux de 756 à 963 mL/ha en mélange en réservoir avec le produit approprié. Pour les infestations importantes de mauvaises herbes, utiliser le taux le plus élevé de l'herbicide FRONTIER MAX sur les sols à texture fine ou dont le contenu en matière organique est élevé.

Temps d'application: Présemis

Mauvaises herbes supprimées	Produits d'association	Taux par hectare
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles	Herbicide Aatrex[1] 90	1,1 - 1,7 kg
Graminées annuelles, mauvaises herbes annuelles et vivaces levées	Herbicide Liquide Roundup Original[2]	2,5 L
Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges, annuelles ou vivaces levées	Herbicide Liquide Roundup Original[2] + Herbicide Banvel II **OU** Herbicide Liquide Roundup Original[2] + Herbicide Marksman **OU** Herbicide Liquide Roundup Original[2] + Herbicide Aatrex[1] 90	2,5 L + 1,25 L 2,5 L + 4,5 L 2,5 L + 1,1-1,7 kg

[1] D'autres préparations d'atrazine donneront des doses différentes, qu'il faudra calculer selon le pourcentage d'ingrédient actif.

[2] Les formulations de glyphosate suivantes se substituent à celle de l'herbicide liquide Roundup Original: l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Touchdown iQ, l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 et l'herbicide liquide Roundup Ultra 2. Ajuster le taux d'application des produits basés sur la concentration de l'agent actif.

Temps d'application: Prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produit en mélange	Taux par hectare
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles	Herbicide Banvel II ou Herbicide Marksman ou Herbicide Aatrex[1] 90	1,25 L 4,5 L 1,1 - 1,7 kg
Graminées annuelles, mauvaises herbes annuelles ou vivaces levées	Herbicide Liquide Roundup Original[2]	2,5 L
Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges, annuelles ou vivaces levées	Herbicide Liquide Roundup Original[2] + Herbicide Banvel II **OU** Herbicide Liquide Roundup Original[2] + Herbicide Marksman **OU** Herbicide Liquide Roundup Original[2] + Herbicide Aatrex[1] 90	2,5 L + 1,25 L 2,5 L + 4,5 L 2,5 L + 1,1-1,7 kg

[1] D'autres préparations d'atrazine donneront des doses différentes, qu'il faudra calculer selon le pourcentage d'ingrédient actif.

[2] Les formulations de glyphosate suivantes se substituent à celle de l'herbicide liquide Roundup Original: l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Touchdown iQ, l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 et l'herbicide liquide Roundup Ultra 2. Ajuster le taux d'application des produits basés sur la concentration de l'agent actif.

Notes

1. Quand un mélange en réservoir contenant du glyphosate est utilisé, les mauvaises herbes sensibles au glyphosate doivent être levées au moment de l'application.
2. Le mélange en réservoir avec l'herbicide FRONTIER MAX + l'herbicide liquide Roundup Original[2], appliqué en présemis ou prélevée, peut être suivi par une application séquentielle de postlevée hâtive de l'herbicide Banvel II au taux de 1,25 L/ha pour améliorer la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges.
3. Utiliser le taux le plus élevé de l'herbicide FRONTIER MAX indiqué sur l'étiquette pour les sols à texture fine ou dont le contenu en matière organique est élevé, ou pour les infestations importantes de mauvaises herbes.
4. Consulter les étiquettes de tous les produits mélangés en réservoir. Suivre les mises en garde, les directives et les restrictions de rotation et de remise en culture les plus restrictives figurant sur ces étiquettes.

5.2 MAÏS DE GRANDE CULTURE

L'herbicide FRONTIER MAX peut être utilisé seul ou en mélange en réservoir (voir liste) pour un désherbage général du maïs lorsqu'il est appliqué en traitements de présemis incorporé, prélevée ou postlevée hâtive.

5.2.1 TRAITEMENTS DE PRÉSEMIS INCORPORÉ

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

TAUX PAR HECTARE
860 à 963 mL

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en traitement généralisé et incorporer dans les 7 jours suivant le semis en utilisant une herse, un cultivateur rotatif ou tout autre outil capable de donner une incorporation peu profonde et uniforme dans les 5 cm supérieurs du sol. Éviter de faire une incorporation profonde: une diminution de l'efficacité du désherbage et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Il n'est pas nécessaire d'incorporer le produit immédiatement après l'application.

L'herbicide FRONTIER MAX peut être utilisé avec les mélanges en réservoir suivants.

Produits d'association	Taux par hectare
Herbicide Aatrex[1] Nine-0 (90 WG)	1,1 – 1,7 kg

[1] D'autres préparations d'atrazine pourraient nécessiter des ajustements de taux, dépendant du pourcentage d'ingrédient actif.

5.2.2 TRAITEMENTS DE PRÉLEVÉE

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes, tel que montré dans le tableau qui suit.

	Taux par hectare en millilitres (mL) Matière organique		
Type de sol	**Moins de 3 %**	**3 à 6 %**	**7 à 10 %**
Sols à texture grossière	756	756	860
Sols à texture moyenne	756	860	963
Sols à texture fine	756	860	963

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Produits d'association	Taux par hectare
Herbicide Aatrex[1] Nine-0 (90 WG)	1,1 - 1,7 kg
Herbicide Banvel II	1,25 L
Herbicide Marksman	4,5 L

[1] D'autres préparations d'atrazine pourraient nécessiter des ajustements de taux, dépendant du pourcentage d'ingrédient actif.

5.2.3 TRAITEMENTS DE POSTLEVÉE HÂTIVE

Sauf lorsqu'il y a un mélange en réservoir avec l'herbicide Impact et l'atrazine, ne pas appliquer après le stade de 2 feuilles des mauvaises herbes. Appliquer de la levée du maïs jusqu'au stade de 3 feuilles de la culture inclusivement.

Ne pas appliquer dans les 100 jours précédant la récolte.

Notes

- Une brûlure des feuilles peut survenir, mais cela n'affectera pas le rendement.
- À moins d'indications contraires, NE PAS mélanger l'herbicide FRONTIER MAX avec des engrais liquides, huiles, huiles concentrées ou surfactants lorsque le produit est utilisé en postlevée: la culture pourrait alors subir des dommages considérables.

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes, tel que montré dans le tableau qui suit.

	Taux par hectare en millilitres (mL) Matière organique		
Type de sol	**Moins de 3 %**	**3 à 6 %**	**7 à 10 %**
Sols à texture grossière	756	860	860
Sols à texture moyenne	756	860	963
Sols à texture fine	756	860	963

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Produits d'association	Taux par hectare	Stade du maïs
Herbicide Aatrex[1] Nine-0 (90 WG)	1,7 kg	levée à 3 feuilles
Herbicide Banvel II	1,25 L	levée à 3 feuilles
Herbicide Marksman	3,7 - 4,5 L	levée à 3 feuilles

[1] D'autres préparations d'atrazine pourraient nécessiter des ajustements de taux, dépendant du pourcentage d'ingrédient actif.

Mélange en cuve avec l'herbicide Impact plus l'atrazine
Appliquer lorsque le maïs est au stade de 1 à 3 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles.

Consulter les étiquettes de l'herbicide Impact et de l'atrazine en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide	Dose en mL de produit par ha	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
IMPACT[MD] + atrazine + Herbicide FRONTIER MAX + ASSIST[MD]* + UNA**	37 mL + 500 g m.a./ha + 756 mL	Chou gras Renouée persicaire Petite herbe à poux Morelle noire de l'est Moutarde des champs Amarante à racine rouge Amarante de Powell Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Panic d'automne Panic capillaire	Abutilon Stellaire moyenne

* Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation
** Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation

5.3 MAÏS SUCRÉ (Est du Canada seulement)

L'herbicide FRONTIER MAX ne peut être utilisé que seul, pour des traitements de présemis incorporé ou de prélevée.

5.3.1 TRAITEMENTS DE PRÉSEMIS INCORPORÉ

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

TAUX PAR HECTARE
860 à 963 mL

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en traitement généralisé et incorporer dans les 7 jours suivant le semis en utilisant une herse, un cultivateur rotatif ou tout autre outil capable de donner une incorporation peu profonde et uniforme dans les 5 cm supérieurs du sol. Éviter de faire une incorporation profonde: une diminution de l'efficacité du désherbage et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Il n'est pas nécessaire d'incorporer le produit immédiatement après l'application.

5.3.2 TRAITEMENTS DE PRÉLEVÉE

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes, tel que montré dans le tableau qui suit.

	Taux par hectare en millilitres (mL) Matière organique		
Type de sol	**Moins de 3 %**	**3 à 6 %**	**7 à 10 %**
Sols à texture grossière	756	756	860
Sols à texture moyenne	756	860	963
Sols à texture fine	756	860	963

5.4 MAÏS DE SEMENCE (Lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement)

L'herbicide FRONTIER MAX peut être appliqué une seule fois par année de façon terrestre et en prélevée à une dose de 756 mL/ha sur les sols à faible teneur en matière organique et à une dose de 860 mL/ha sur les sols de texture moyenne à fine.

Consultez le distributeur de semences pour plus d'information sur la tolérance de la semence des lignées autofécondées de maïs avant l'emploi de l'herbicide FRONTIER MAX.

6.0 MAÏS (Provinces des Prairies de l'Ouest seulement)

Notes

- NE PAS employer sur le maïs sucré, le maïs à souffler ou le maïs destiné à la production de semence.
- Se référer à la section 4.0 pour connaître les facteurs affectant la performance de l'herbicide FRONTIER MAX.

- Consulter les étiquettes des produits à être mélangés en réservoir à l'herbicide FRONTIER MAX pour les instructions spécifiques de taux d'application en fonction des types de sol spécifiques, mises en garde et autres restrictions.
- NE PAS faire paître ou nourrir les animaux avec le maïs immature traité dans les 40 jours suivant l'application de l'herbicide FRONTIER MAX.

6.1 MAÏS DE GRANDE CULTURE

L'herbicide FRONTIER MAX peut être utilisé seul lorsque appliqué au printemps pour des traitements de présemis incorporés.

6.1.1 TRAITEMENTS DE PRÉSEMIS INCORPORÉ

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

TAUX PAR HECTARE
860 à 963 mL

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en traitement généralisé et incorporer dans les 7 jours suivant le semis en utilisant une herse, un cultivateur rotatif ou tout autre outil capable de donner une incorporation peu profonde et uniforme dans les 5 cm supérieurs du sol. Éviter de faire une incorporation profonde: une diminution de l'efficacité du désherbage et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Il n'est pas nécessaire d'incorporer le produit immédiatement après l'application.

7.0 ENGRAIS LIQUIDE - MAÏS

Des solutions azotées ou des engrais liquides complets peuvent remplacer l'eau comme porteur pour une application de l'herbicide FRONTIER MAX en présemis incorporé ou en prélevée dans le maïs. NE PAS utiliser de solutions d'engrais pour les applications de postlevée. Pour les mélanges en réservoir, consulter l'étiquette de l'autre produit du mélange pour connaître les instructions concernant l'application avec les engrais liquides. Avant de remplir le réservoir du pulvérisateur, il faut toujours au préalable évaluer la compatibilité de l'herbicide FRONTIER MAX avec l'engrais liquide en mélangeant dans un pot une petite quantité d'herbicide avec une quantité proportionnelle d'engrais liquide.

8.0 ENGRAIS EN VRAC SEC - MAÏS

Plusieurs engrais en vrac secs peuvent être imprégnés avec l'herbicide FRONTIER MAX ou l'herbicide FRONTIER MAX et de l'atrazine pour une application de présemis incorporé. L'herbicide devrait être vaporisé directement sur l'engrais, en utilisant n'importe quel type de mélangeur à engrais en vrac secs. Une poudre à haut degré d'absorption, comme de la terre diatomée ou de l'argile en poudre fine, peut être appliquée si le mélange herbicide-engrais est trop mouillé. Un minimum de 225 kg par hectare d'engrais en vrac secs devrait être appliqué.

Le mélange herbicide/engrais devrait être incorporé immédiatement après l'application. NE PAS imprégner l'herbicide FRONTIER MAX sur des engrais à base de nitrate, sur des superphosphates ou de la pierre à chaux.

9.0 SOYA (Est du Canada seulement)

Notes

- Le soya doit être semé à au moins 4 cm de profondeur, sinon des dommages à la culture pourraient survenir.
- NE PAS appliquer l'herbicide FRONTIER MAX si le soya est levé.
- Se référer à la section 4,0 pour connaître les facteurs affectant la performance de l'herbicide FRONTIER MAX.
- Consulter les étiquettes des produits à être mélangés en réservoir à l'herbicide FRONTIER MAX pour les instructions spécifiques quant aux variations de type de sol et autres restrictions.
- Si la culture a été traitée, NE PAS laisser paître les animaux ni récolter la végétation pour l'alimentation du bétail: les données actuelles ne permettent pas de recommander cet usage.

9.1 SYSTÈMES À TRAVAIL RÉDUIT DU SOL

L'application du mélange en réservoir de l'herbicide FRONTIER MAX + Herbicide Liquide Roundup Original[1] est recommandée pour l'utilisation dans les systèmes à travail réduit ou minimum du sol ou les systèmes sans labour pour la suppression des graminées annuelles, des mauvaises herbes à feuilles larges et des mauvaises herbes vivaces. Ce mélange en réservoir peut être appliqué en présemis ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Les mauvaises herbes sensibles à l'herbicide liquide Roundup Original[1] doivent être levées au moment de l'application. Il n'est pas recommandé d'incorporer ce mélange en réservoir.

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux de 756 à 963 mL/ha avec 2,5 L/ha d'herbicide liquide Roundup Original[1]. Utiliser le taux le plus élevé de l'herbicide FRONTIER MAX indiqué sur l'étiquette pour les sols à texture fine ou dont le contenu en matière organique est élevé, ou pour les infestations importantes de mauvaises herbes.

[1] Les formulations de glyphosate suivantes se substituent à celle de l'herbicide liquide Roundup Original: l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Touchdown iQ, l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 et l'herbicide liquide Roundup Ultra 2. Ajuster le taux d'application des produits basés sur la concentration de l'agent actif.

9.2 SUPPRESSION GÉNÉRALE

L'herbicide FRONTIER MAX peut être utilisé seul ou dans l'un des mélanges en réservoir énumérés pour la suppression non sélective du soya lorsqu'appliqué comme traitements avec incorporation en présemis et en prélevée.

9.2.1 TRAITEMENT DE PRÉSEMIS INCORPORÉ

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

TAUX PAR HECTARE
860 à 963 mL

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en traitement généralisé et incorporer dans les 7 jours suivant le semis en utilisant une herse, un cultivateur rotatif ou tout autre outil capable de donner une incorporation peu profonde et uniforme dans les 5 cm supérieurs du sol. Éviter de faire une incorporation profonde: une diminution de l'efficacité du désherbage et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Il n'est pas nécessaire d'incorporer le produit immédiatement après l'application.

9.2.2 TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes, tel que montré dans le tableau qui suit.

Taux par hectare en millilitres (mL) Matière organique			
Type de sol	**Moins de 3 %**	**3 à 6 %**	**7 à 10 %**
Sols à texture grossière	756	756	860
Sols à texture moyenne	756	860	963
Sols à texture fine	756	860	963

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Produits d'association	Taux par hectare
Pursuit	312 - 420 mL

10.0 HARICOTS SECS

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX seul en traitement de présemis incorporé ou comme traitement seul de prélevée dans les haricots secs (*Phaseolus vulgaris* seulement).

Les variétés de haricot sec peuvent avoir des tolérances diverses aux herbicides, incluant celle à l'herbicide FRONTIER MAX. Puisque ce ne sont pas tous les cultivars de haricot sec qui ont été testés quant à leur tolérance à l'herbicide FRONTIER MAX, la première utilisation de l'herbicide FRONTIER MAX devrait se limiter à une petite surface de chacune des variétés afin de valider la tolérance, avant d'adopter une pratique plus généralisée. De plus, consulter votre

fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance de variétés spécifiques de haricot sec face à l'herbicide FRONTIER MAX.

Les recherches indiquent que l'incorporation de l'herbicide FRONTIER MAX, particulièrement dans la zone de la semence, diminuera le potentiel pour tout dommage à la culture. Ceci peut être réalisé en appliquant le produit avant le semis.

Notes

- Des dommages en début de croissance peuvent être observés, cependant le rendement ne devrait pas en être affecté
- Les haricots secs doivent être semés à au moins 4 cm de profondeur, sinon des dommages à la culture pourraient survenir.
- Ne pas appliquer l'herbicide FRONTIER MAX si les haricots sont levés.
- Se référer à la section 4,0 pour connaître les facteurs affectant la performance de l'herbicide FRONTIER MAX.
- Si la culture a été traitée, ne pas laisser paître les animaux ni récolter le fourrage, le foin ou la paille pour l'alimentation du bétail: les données actuelles ne permettent pas de recommander cet usage.

10.1 TRAITEMENT DE PRÉSEMIS INCORPORÉ

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

TAUX PAR HECTARE
860 à 963 mL

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en traitement généralisé et incorporer dans les 7 jours suivant le semis en utilisant une herse, un cultivateur rotatif ou tout autre outil capable de donner une incorporation peu profonde et uniforme dans les 5 cm supérieurs du sol. Éviter de faire une incorporation profonde: une diminution de l'efficacité du désherbage et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Il n'est pas nécessaire d'incorporer le produit immédiatement après l'application.

10.2 TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes, tel que montré dans le tableau qui suit.

Taux par hectare en millilitres (mL) Matière organique			
Type de sol	**Moins de 3 %**	**3 à 6 %**	**7 à 10 %**
Sols à texture grossière	756	756	860
Sols à texture moyenne	756	860	963
Sols à texture fine	756	860	963

11.0 CHOU TRANSPLANTÉ

L'herbicide FRONTIER MAX peut être appliqué comme traitement seul avant la transplantation à raison de 756 à 963 mL/ha pour la suppression des mauvaises herbes graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le chou transplanté. Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX comme traitement au sol avant la transplantation du chou et avant l'émergence des mauvaises herbes.

Ne pas appliquer dans les 60 jours avant la récolte.

12.0 ARACHIDES CULTIVÉES EN ONTARIO

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX seul en traitement unique de pré-semis incorporé à une dose de 860 mL/ha ou comme traitement unique de prélevée à une dose de 756 à 860 mL/ha pour la suppression des mauvaises herbes graminées annuelles énumérées sur cette étiquette et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les arachides cultivées en Ontario.

Ne pas appliquer dans les 80 jours avant la récolte.

Notes

- Les arachides devraient être semées à une profondeur d'au moins 4 cm sinon la culture pourrait être endommagée.
- NE PAS appliquer l'herbicide FRONTIER MAX si les arachides ont émergé.
- Se référer à la Section 4.0 Facteurs affectant la performance de l'herbicide FRONTIER MAX.

13.0 VIGNES NE PORTANT PAS DE FRUITS

L’herbicide FRONTIER MAX peut être appliqué comme traitement seul à une dose de 963 mL/ha avec un intervalle avant récolte (IAR) d’au moins 2 ans lorsque appliqué sur les vignes de 1ère année ne portant pas de fruits et un IAR d’au moins 1 an lorsque appliqué sur les vignes de 2ième année ne portant pas de fruits.

14.0 OIGNONS À BULBES SECS

L'herbicide FRONTIER MAX réprimera le souchet comestible (*Cyperus esculentus*) lorsque appliqué sur les oignons à bulbes secs en sols organiques seulement. Appliquer comme traitement seul à une dose de 1,29 L produit/ha (930 g m.a./ha) sur les oignons à bulbes secs au stade crochet et avant que le souchet comestible émerge.

Intervalle avant récolte (IAR) de 60 jours.

NE PAS effectuer plus d'une application de 1,29 L/ha de l'herbicide FRONTIER MAX par saison.

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsqu'il y a des rafales de vent.

15.0 RESTRICTIONS CONCERNANT LES ROTATIONS DE CULTURES

Voir ci-dessous l'intervalle requis entre l'application de l'herbicide FRONTIER MAX et le semis des cultures en rotation.

Dans un sol minéral
100 jours pour les céréales autre que le maïs
11 mois pour les récoltes ne figurant pas comme hôte sur cette étiquette

Dans un sol organique (terre noire)
11 mois pour les carottes, céleris (transplantés) et oignons
Un essai biologique sur le terrain doit être effectué pour les autres cultures

Attention: Le développement des cultures hâtives de carottes et de céleri peut être retardé, cependant cela ne devrait pas avoir un impact négatif sur le rendement.

16.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui attrait à la gestion de la résistance à l'herbicide FRONTIER MAX, l'herbicide fait partie du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide FRONTIER MAX et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide FRONTIER MAX ou les herbicides du même groupe 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d’utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d’intégrer des pratiques de labour (ou d’autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d’autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.
- Empêcher la propagation à d’autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à BASF au 1-877-371-2273.

BANVEL[MD] II, MARKSMAN[MD] et PURSUIT[MD] sont des marques déposées de BASF.

[MD]Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

GROUPE	15	HERBICIDE

HERBICIDE FRONTIER^{MD} MAX

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs de semence (lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement), le soya, les haricots secs, les oignons à bulbes secs, le chou transplanté, les arachides cultivées en Ontario, et les vignes établies de 1ère et 2ième année ne portant pas de fruits

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE: Diméthénamide-P .... 720 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

No D'HOM. XXXXX LPA

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, APPELER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

AVERTISSEMENT  **POISON**

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 3 à 1000 L, Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré. Irritant pour les yeux. Peut causer des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la bruine de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des combinaisons et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des bas pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement.

NE PAS retourner dans le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le délai de sécurité de 24 heures.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer par voie aérienne. Éviter la dérive aux champs adjacents à la zone traitée en utilisant la pression de pulvérisation recommandée, le bon volume d'eau et la hauteur de rampe appropriée pour le type de buses employé. NE PAS utiliser en présence de forts vents. NE PAS semer de blé d'hiver dans les 120 jours suivant une application de l'herbicide FRONTIER MAX. Se référer aux restrictions de pâturage des différentes sections des cultures traitées dans cette étiquette.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

2.1 PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

2.3 ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin des aliments de consommation humaine ou animale.

2.4 ÉLIMINATION

Contenants Recyclables
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2.5 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.